

« 30/09/2025 »



Ouest-France

<https://www.ouest-france.fr> > ... > Saint-Symphorien

Saint-Symphorien. Reprise de concessions au cimetière

il y a 12 heures — Le maire Fabrice Barreault explique : Pour mettre en œuvre la reprise d'une concession en état d'abandon, il faut qu'elle date d'au moins 30 ans ...

Saint-Symphorien. Reprise de concessions au cimetière

Courrier de l'Ouest

Publié le 30/09/2025 à 05h01

Lors du conseil municipal du 22 septembre, les 19 élus présents ou représentés ont notamment discuté de la reprise des concessions au cimetière.

Cimetière. Le maire Fabrice Barreault explique : « **Pour mettre en œuvre la reprise d'une concession en état d'abandon, il faut qu'elle date d'au moins 30 ans et la dernière inhumation doit dater d'au moins 10 ans ; elle doit être en état d'abandon, ce qui signifie qu'elle doit avoir cessé d'être entretenue. Suit une information des ayants droit. En l'absence d'adresse, un avis est affiché en mairie et à l'entrée du cimetière. Second constat, trois ans plus tard. La concession peut être remise en circulation. »**

« **Le projet d'agrandissement du cimetière est-il judicieux ?** » demande alors Cyril Baumard.

Le Courrier
de l'ouest